

N°DEL160-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **DIX-HUIT** du mois de **NOVEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE NOVEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAUT Marylène – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. RELAUX Julien – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. PETRAU Jean – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. ARRAS Alexis
Mme LABARCHEDE Martine
Mme PEYSALLE Florence

Donne pouvoir à :

M. BENALIA BROUCH Amine
Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance
Mme DEDIEU Martine

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – Mme PEYSALLE Florence – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PÉDUCASSE

OBJET: VOIRIE – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE DAX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE ET DE LA PROPLETE.

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5216-7-1 et L5215-27 autorisant une communauté d'agglomération à confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres.

Dans les mêmes conditions, ces collectivités peuvent confier à la communauté d'agglomération la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en particulier son annexe voirie,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2015 portant transfert de la compétence voirie de la ville de Dax à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

Une première convention de prestations de service dans le domaine de la Voirie Entretien et de la Propreté a été établie en décembre 2016 entre la Ville de Dax et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Celle-ci arrivant à son terme, il est donc nécessaire de la renouveler afin de poursuivre les tâches précédemment remplies par les services transférés. La Ville de Dax confie à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax les prestations suivantes :

- Astreinte (mécanicien, voirie, arènes...),
- Nettoyage du domaine privé ou domaine public non transféré dans le cadre de la compétence "Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire" (places, parkings, stades, cours d'écoles ...),
- Nettoyage pour la collecte des corbeilles situées hors voirie (parcs et jardins ...),
- Travaux de réfection de chaussée,
- Fauchage du domaine privé ou domaine public non transféré dans le cadre de la compétence "Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire" (Barthes, chemins ...),
- Pose et dépose illuminations,
- Mise en place de la signalisation dans le cadre des arrêtés temporaires de circulation ou stationnement (manifestations, marché ...),
- Préparation et démontage des fêtes de Dax (Signalisation, mise en place de protections ...),
- Soutiens ponctuels.

Les modalités financières entre les deux parties sont précisées dans la convention jointe en annexe.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans (à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026) entre les deux collectivités pour les prestations de voirie entretien et propreté. Le coût de ces prestations est basé sur les tarifs voirie et est estimé à 370 000 € TTC. Le montant, en recettes, de cette convention est imputé sur l'article 70688 fonction 822.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la convention de prestations de service du Grand Dax à la Ville de Dax pour les prestations décrites ci-dessus.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention (jointe en annexe).

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 18 novembre 2020
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julien Dubois'. The signature is stylized, with a large initial 'J' and 'D' that are connected. The name 'Dubois' is written in a cursive script. There are two horizontal lines drawn below the signature, one above and one below the main body of the signature.

